

COMITÉ D'APPEL POUR CAUSE DISCIPLINAIRE MAJEURE

NATURE : Comité permanent du Conseil des gouverneurs. Cf. Article 95 Statuts et règlements.

MANDAT : • Entend et tranche en appel tout grief déposé par un étudiant ou une étudiante à la suite de son exclusion, de sa suspension ou de sa non-réadmission en raison d'une infraction à un règlement disciplinaire faisant partie des règlements généraux de l'Université, à un arrêté municipal ou à une loi provinciale ou fédérale.

REMARQUES : • Tout membre se trouvant en conflit d'intérêt pour quelque raison que ce soit devra se désister.
• Les décisions du Comité sont sans appel.

NOMBRE : 5 membres.

QUORUM : 4 membres.

DURÉE DU MANDAT : Indéterminée.

COMPOSITION

QUALITÉ

PÉRIODE D'EXERCICE

Arsenault, Georges Membre du CGV¹, nommé par le CGV
Daneault, Annie C. Membre du CGV¹, nommée par le CGV
Léger, Louis Membre du CGV¹, nommé par le CGV
Richard, André G., président Président du CGV
Robichaud, Ivan Membre du CGV¹, nommé par le CGV

Indéterminée
Indéterminée
Indéterminée
D'office
Indéterminée

¹ Membre du Conseil des gouverneurs (excluant les employés, les employées, les étudiants et les étudiantes de l'Université).

Université de Moncton

Conseil des gouverneurs

Formulaire portant sur les conflits d'intérêts

Les membres du Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton exercent leur fonction « avec impartialité, indépendance et désintéressement et cela, non seulement en réalité, mais même en apparence ». ¹ Pour assurer la transparence, nous vous prions de remplir le formulaire suivant et le remettre dans les meilleurs délais au :

Secrétariat général
18, avenue Antonine-Maillet
Pavillon Léopold-Taillon
Université de Moncton - Campus de Moncton
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9

Identification de la gouverneure ou du gouverneur

Nom :	Prénom :
Téléphone :	
Courriel :	

Déclaration de connaissance des règles

Je déclare :

- avoir pris connaissance des règles relatives aux conflits d'intérêts telles que décrites dans la section 2 du document intitulé *Responsabilité des membres du Conseil des gouverneurs et du Comité exécutif de l'Université de Moncton*.

Signature : _____

Date : _____

Déclaration des intérêts apparents ou réels

Veuillez indiquer ci-dessous les intérêts qui pourraient être considérés comme préjudiciables à votre impartialité ou que vous considérez devoir être portés à la connaissance du Conseil des gouverneurs.

Nature de l'activité : _____

Commentaires : _____

Période : _____

Je déclare sur mon honneur que, à ma connaissance, tous les intérêts réels ou apparents de nature à porter atteinte à l'objectivité, ou qui pourraient être jugés comme tels, sont énumérés ci-dessus.

Signature : _____

Date : _____

¹ Règles relatives aux conflits d'intérêts adoptées par le Conseil des gouverneurs (CGV-930925).

Fonds de fiducie pour l'infrastructure universitaire (FFIU)
Capital non dépensé
Part de l'Université de Moncton 890 474,85 \$

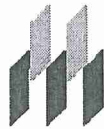
Préambule

Dans une lettre datée du 11 mars 2011, le sous-ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (MÉPFT), Marc Léger, nous a annoncé que les universités publiques du Nouveau-Brunswick auront l'occasion d'utiliser le capital non dépensé provenant du rendement sur investissement du fonds de fiducie pour l'infrastructure universitaire (FFIU). Le montant disponible pour les quatre universités publiques est 2 870 041,14 \$. La part qui revient à l'Université de Moncton est 890 474,85 \$.

Après délibérations internes entre les trois (3) campus, nous avons soumis, dans une lettre du 29 juin 2011 adressée à la Direction des Affaires postsecondaires du MÉPFT, les trois (3) projets suivants :

Campus d'Edmundston	
Entretien majeur des infrastructures physiques du bâtiment (Bibliothèque Rhéa-Larose)	110 607 \$
Campus de Moncton	
Carrefour d'apprentissage (Bibliothèque Champlain)	695 408 \$
Campus de Shippagan	
Entretien majeur des infrastructures physiques du bâtiment (Pavillon Irène-Léger)	<u>84 460 \$</u>
Total des projets soumis	<u>890 475 \$</u>

Dans une lettre datée 2 août 2011, la ministre Martine Couombe nous avise que le MÉPFT a examiné et approuvé les trois (3) projets soumis par l'Université de Moncton. Afin d'obtenir les fonds approuvés en vertu de la Nouvelle phase du FFIU selon les *Directives de mise en œuvre du FFIU – Phase IV (version 1.1 le 10 février 2011)*, l'Université doit soumettre une demande de déboursement au fiduciaire accompagnée d'une copie de la résolution du Conseil des gouverneurs autorisant les projets et le retrait de fonds du FFIU.



**UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS D'EDMUNDSTON**

**POINTS SAILLANTS
CONVENTION COLLECTIVE
2010 - 2013**

entre

**L'UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS D'EDMUNDSTON
(UMCE)**

et

**L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES,
PROFESSEURES ET PROFESSEURS
DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS D'EDMUNDSTON
(ABPPUMCE)**

Le 29 août 2011

1. Durée de la convention collective

- 1.1 Du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2013.

2. Échelles de traitement

- 2.1 Échelle en vigueur du 1^{er} juillet 2010 au 31 décembre 2010 : augmentation de **0,0 p. cent.**
- 2.2 Échelle en vigueur du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011: augmentation de **0,0 p. cent.**
- 2.3 Échelle en vigueur du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011: augmentation de **2,0 p. cent.**
- 2.4 Échelle en vigueur du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2012: augmentation de **2,0 p. cent.**
- 2.5 Échelle en vigueur du 1^{er} juillet 2012 au 31 décembre 2012: augmentation **égale à celle de l'échelle de l'ABPPUM** de la même période.
- 2.6 Échelle en vigueur de 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013: augmentation **égale à celle de l'échelle de l'ABPPUM** de la même période.
- 2.7 Maintien des **planchers et plafonds** des échelles de traitement.

3. Charge professorale

- 3.1 En matière de crédits professionnels, la **charge normale de travail** de la professeure ou du professeur est de dix-huit (18) crédits d'enseignement et de RDC.
- 3.2 Le membre qui a un **projet de recherche échelonné sur plusieurs années** peut demander trois (3) crédits de RDC avec renouvellement automatique pour une période maximale de trois (3) ans. Le **nombre de six (6) crédits** de RDC est limité à six (6) membres, à l'exception de toute chercheuse ou tout chercheur principal subventionné par le CAC, le CRSH, le CRSNG, l'IRSC ou par tout autre organisme subventionnaire important reconnu par l'Université.

4. Autres articles

- 4.1 Une **semaine de préparation** est ajoutée à la durée des contrats temporaires de (1) semestre et de deux (2) semestres.
- 4.2 Le nombre de **sabatiques** demeure à six (6). Un nouveau type de sabbatique (Type C) d'une durée de six (6) mois, à 80 p. cent du salaire a été ajouté.

- 4.3 Le **Fonds de développement professionnel** est majoré de 1,5 p. cent à 2 p. cent du traitement à l'étape « 17 » de l'échelle en vigueur. Le montant cumulatif autorisé pour un membre passe de 2 500 \$ à 5 000 \$.
- 4.4 L'UMCE remboursera au membre la moitié de sa **cotisation à une association professionnelle** à laquelle elle ou il est tenu d'adhérer par la loi en vue d'exercer ses fonctions professionnelles à l'Université.
- 4.5 Le membre qui enseigne un **cours assisté par les NTIC** touchera un supplément de 1 000 \$.
- 4.6 Le **supplément** de la professeure ou le professeur à plein temps qui donne un cours en surplus de sa charge normale de travail augmentera du même pourcentage que celui qui est appliqué à l'échelle de traitement.
- 4.7 Les parties conviennent de créer un nouveau statut professoral, soit celui de **professeure ou professeur chargé d'enseignement clinique**, et d'enchâsser celui-ci dans la convention collective par le biais d'une lettre d'entente.
- 4.8 Le **programme d'indemnité de cessation d'emploi** est reconduit.
- 4.9 Le programme de **réduction de charge spéciale** est limité à une période maximale de dix (10) ans ou jusqu'à l'âge de soixante-cinq (65) ans, selon la première éventualité.
- 4.10 Les parties conviennent de former un comité ayant comme objet : **Guide pour l'évaluation et l'encadrement des sabbatiques**.
- 4.11 **La professeure enceinte** peut bénéficier, sur demande, de conditions particulières, telles qu'une plage horaire adaptée à sa condition.
- 4.12 À moins de circonstances exceptionnelles, aucune professeure ou aucun professeur n'ajoutera contre rémunération supplémentaire plus de six (6) crédits professionnels d'enseignement ou l'équivalent de deux (2) cours durant les sessions d'automne et d'hiver en **surplus de sa charge normale**.
- 4.13 À moins de circonstances exceptionnelles, aucune professeure ou aucun professeur ne donnera plus de douze (12) crédits professionnels d'enseignement ou l'équivalent de quatre (4) **cours par session universitaire**.
- 4.14 À la demande du **chef de secteur**, l'Université lui offrira les formations nécessaires à l'exercice de ses fonctions.
- 4.15 L'engagement de toute personne à **l'Éducation permanente**, non membre de l'Association se fera après consultation de la ou du chef de secteur concerné, et autorisation de la ou du DDÉ, ou de la ou du DFdeF.

Politique des achats de biens et de services – Rapport du Comité de vérification

Contexte

À sa réunion du 11 juin 2011, le Conseil des gouverneurs a adopté la nouvelle Politique des achats de biens et de services de l'Université. Celle-ci est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2011. Aussi à cette réunion fût adoptée une proposition demandant que le « Comité de vérification examine l'ajout d'une considération environnementale au point 4.1 de la Politique des achats de biens et de services et qu'il en fasse rapport au Conseil des gouverneurs en septembre 2011. »

Rapport

Le Comité a examiné cette question à sa réunion du 30 août 2011.

Le Vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines a offert en guise de contexte sur ce dossier les informations suivantes :

- L'enjeu d'inclure une considération environnementale dans la Politique des achats de biens et de services a été examiné durant son élaboration. Ceci est reflété notamment dans le libellé de la section 4.3.10 de la Politique telle qu'adoptée par le Conseil des gouverneurs laquelle stipule que « l'Université encourage les requérants d'inclure, dans les appels d'offres, des exigences qui valorisent la protection de l'environnement dans la mesure où ces exigences n'influencent pas le prix de façon démesurée ».
- Au moment de la rédaction de la première ébauche de la nouvelle Politique en 2008, le Service des achats de l'Université a examiné la possibilité d'inclure une directive favorisant l'acquisition de biens et l'utilisation de solutions qui permettraient de maintenir ou d'améliorer la qualité de l'environnement ou de favoriser les fournisseurs ayant implanté une approche visant la protection de l'environnement. Un sondage avait alors été effectué auprès des universités de l'Atlantique pour déterminer si celles-ci avaient dans leurs politiques respectives des directives de ce genre. La majorité n'avait pas intégré de telles directives car cela se traduirait par une hausse des prix des biens et services à acquérir qu'elles ne pouvaient pas se permettre.
- En prenant tous ces éléments en considération, l'Université a proposé le libellé de la section 4.3.10 cité ci-dessus. Le Service des achats se propose de continuer de suivre de près cet enjeu.

Le Comité a pris note des commentaires du Vice-recteur et dans la discussion qui s'est ensuivie, a conclu qu'aucune information nouvelle a surgi qui l'inciterait à déroger de sa décision antérieure de recommander au Conseil des gouverneurs l'adoption de cette nouvelle Politique des achats dans son libellé actuel.

Rubrique 18
CGV-110917

Modification du calendrier
des reunions du Conseil des gouverneurs

Calendrier adopté	Calendrier proposé
17 septembre 2011 (annuelle)	17 septembre 2011
17 septembre 2011	17 septembre 2011
26 novembre 2011	26 novembre 2011
14 avril 2012	14 avril 2012
9 juin 2012	2 juin 2012

R : 10-CEX-110829

Louis Léger, appuyé par Hermel Landry, propose :

« Le Comité exécutif recommande au Conseil des gouverneurs que la réunion du Conseil prévue le samedi 9 juin 2012 soit déplacée au samedi 2 juin 2012. »

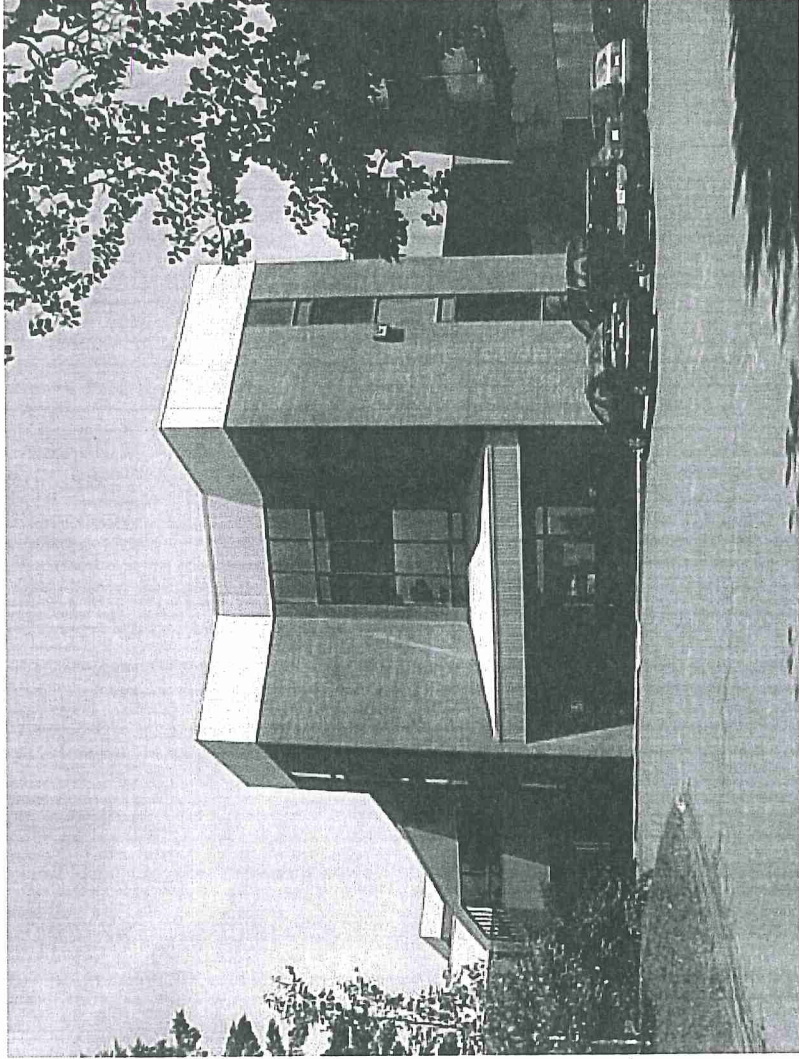
Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

Faculté de foresterie

 Université de Moncton



Conseil des Gouverneurs
Edmundston, le 17 septembre 2011

Plan de la présentation

1. Contexte socio-économique
2. Portrait de la Faculté de foresterie
 - 2.1 Programmation
 - 2.2 Équipe professorale et support technique
 - 2.3 Population étudiante
 - 2.4 Implication de la Faculté dans la communauté
 - 2.5 Recherche
3. Plan de relance
4. Perspectives d'avenir
5. Rappel d'éléments fondamentaux

1. Contexte socio-économique

- **Nouveau-Brunswick : province éminemment forestière**
(Taux occupation de la forêt : 80 %)
- **Industrie forestière : rôle économique de premier plan**
(J. D. Irving, Groupe Savoie, AV Cell, Twin Rivers)
- **Gestion des ressources forestières : vitale pour le N.-B.**
(emplois, maintien des populations, valorisation d'une richesse naturelle renouvelable)
- **Seule province officiellement bilingue**

2. Portrait de la Faculté de foresterie

- Faculté de foresterie créée en 1985
- Mandat :

⇒ doter la province du Nouveau-Brunswick de
forestiers professionnels francophones

2. Portrait de la Faculté de foresterie (suite)

2.1 Programmation

1985 : baccalauréat en sciences forestières
(initialement : 5 ans; dès 2008 : 4 ans)

Qualité de la formation reconnue par le BCAF
(Agrément obtenu en 1992, 1998 et 2010)



1997 : baccalauréat en sc. forestières (COOP)

2000 : maîtrise en sciences forestières (M.Sc.F.)

2004 : baccalauréat appliqué en agroforesterie
Collaboration UdeM - CCNB
(Inscriptions suspendues en 2008)

2.1 Programmation (suite)

Note : Afin d'actualiser son offre de programme pour rester compétitive sur le marché du travail, la Faculté a travaillé sur une nouvelle programmation (**projets**) aux niveaux 1er et 2e cycles.

- **Premier cycle** : Gestion des forêts, Protection et conservation, Foresterie urbaine
- **Deuxième cycle** : - Maîtrise professionnelle (MGEF)
- Certificats de 2e cycle.

2.2 Équipe professorale et support technique

- **Professeurs : 10 (y compris le doyen); tous avec Ph.D.**
Spécialités : sylviculture, aménagement écosystémique, foresterie communautaire, géomatique, écophysiologie, pédologie, dendrométrie, technologie des bois, techniques de prise de décision
- **Superviseurs de laboratoire : 2 (à 9 1/2 mois depuis 2011)**
- **Secrétaire : 1 (temps plein; à 1 jour/sem. dès octobre 2011)**
- **A cette équipe s'ajoute le personnel (3 personnes) de la Forêt expérimentale (auto-financement).**

2.3 Population étudiante (bacc.)

- Origine diversifiée

Canada : N.-B., QC, (Manitoba, Ontario, IPE)

Internationale : Haïti, Gabon

Mobilité : Belgique, France, Bénin, Pérou, Italie, Roumanie

- Admissions :

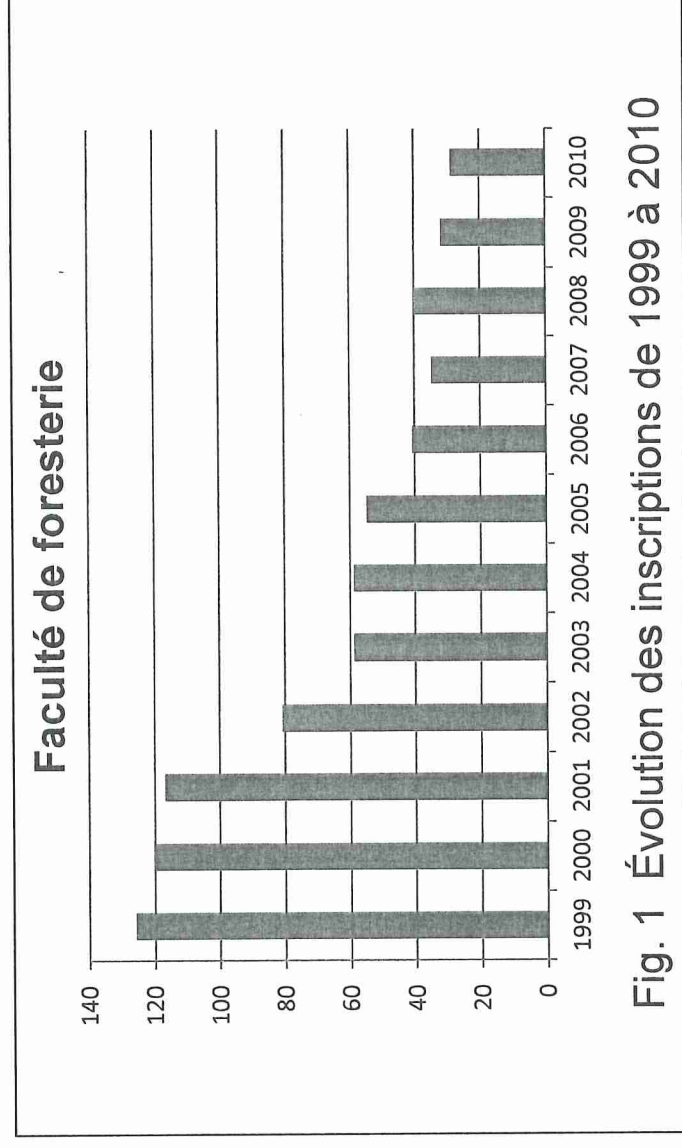


Fig. 1 Évolution des inscriptions de 1999 à 2010

Association des écoles forestières universitaires du Canada
(données 2010)

Institution	2000-01		2004-05		2009-10		2010/2000	
	accréd.	non accréd.	accréd.	non accréd.	accréd.	non accréd.	accréd.	non accréd.
Alberta	176	365	76	309	50	310	29 %	85 %
UBC	234	274	134	319	148	406	63 %	148 %
Lakehead	161	90	84	49	69	41	43 %	45 %
Laval	248	139	178	100	121	22	49 %	16 %
Moncton	133	0	53	4	31	1	23 %	--
UNB	431	0	207	0	121	52	28 %	--
UNBC	189	168	73	77	---	---	16 % *	33 % *
Totaux	1572	1036	805	873	540	889		

* 2009/2000

- Le défi du recrutement
 - Au départ (1985), objectif d'admission = 100 étudiants
(baccalauréat de 5 ans)
 - Après 2002, inscriptions au bacc. < 100
(tendance générale observée au Canada)
- Mesures prises :
 - intensification efforts de recrutement (engagement d'un agent de recrutement dédié à la foresterie)
 - ententes avec les 6 cegeps du QC (techn. forestière)
(passerelle DEC-Bac)
 - ajustement durée du bacc. (à l'instar des autres univ.)
 - entente avec le Coll. forestier des Maritimes (en cours)

2.4 Implication de la Faculté dans son milieu

- Enseignement :
 - collab. avec industrie, ministères, bureaux privés, écoles secondaires (cours Intro. à la foresterie), ...
- Recherche : voir plus loin
- Services à la collectivité :
 - For. urbaine (Dieppe, Bouctouche, Campbellton, St-François, Edmundston)
 - Propriétaires boisés privés (CoFNO)
 - Salon de la forêt (≥ 1989)
 - Camps d'été
 - Tournée des enseignants francophones
 - Implication dans diverses organisations

2.5 Recherche (données 2010-2011)

- 7 professeurs-chercheurs
- Domaines de recherche : acériculture, sylviculture, géomatique, foresterie autochtone, ligniculture, pathologie forestière, ...
- Subventions : 384 000 \$ (CNRC, CARNO, Fonds en fiducie pour l'environnement, CRSH, Entreprise Madawaska, divers)
- 35 communications scientifiques (articles arbitrés et communications scient.) + 30 communications orales (vulgarisation)
- Évaluation articles scientifiques : ≅ une dizaine
- Évaluation bourses (maîtrise et doc.) : > 20
- Soutenances de doc. (2) et de maîtrise (5)

3. Plan de relance

R : 03-CEX-110131

« Que le recteur et vice-chancelier en collaboration avec les dirigeantes et les dirigeants du Campus d'Edmundston entame une réflexion sur le dossier de la Faculté de foresterie afin d'identifier des pistes de solution aux défis auxquels elle fait face »

Suite au « 03-CEX-110131 »

- 22-03-2001 : rencontre du recteur Y. Fontaine avec MM. P.A.,

JPC, JMB et HA.

➔ Entente sur le principe de faire appel à un consultant
(expert externe)

Mandat du consultant

1. **Établir un *diagnostic* de la situation actuelle** de la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton et consulter les acteurs du domaine pour définir les enjeux auxquels fait face la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton;
2.
 - a. Faire ***une analyse des mesures d'ajustement*** prises par les autres universités au Canada offrant une formation en foresterie pour faire face au défi de la baisse des inscriptions;
 - b. Faire ***une analyse des propositions*** récemment évoquées par la faculté;
3. **Proposer** à l'Université de Moncton, en tenant compte de ses contextes interne et externe, ***des pistes de solutions*** qui lui permettront de mettre en place un plan de relance afin d'assurer l'essor de la formation en foresterie à son campus d'Edmundston et atteindre ses objectifs de recrutement.

Échéancier

- 2ème moitié août : embauche du consultant ✓
- Sept.-oct. : Consultation
Consultation Comité relance + profs FdeF ✓ (25/08)
Consultation acteurs du domaine ✓ (12/09)
- Début novembre 2011: rapport préliminaire (à venir)
- Début décembre 2011 : rapport final (à venir)

4. Perspectives d'avenir

- Contrairement aux idées répandues, il y a pénurie de forestiers professionnels
- Cette pénurie va s'accroître avec le départ des « baby-boomers »
- Nos diplômés sont très appréciés sur le marché du travail (excellent taux de placement; témoignage des employeurs au BCAF)
- Les besoins en foresterie se diversifient. Il importe, à l'instar des autres facultés de foresterie, de nous ajuster à la demande dans les meilleurs délais !
- Un projet prometteur : le « **Centre d'excellence sur les feuillus nordiques : un besoin exprimé par l'industrie forestière** »

5. Rappel d'éléments fondamentaux

Qualité de notre programme (B.Sc.F.) : reconnu au plan national
(BCAF 1996, 2002, 2010)

Contrairement aux idées répandues : pénurie d'ingénieurs forestiers
actuelles et futures

Excellent taux de placement de nos diplômés

Besoins exprimés pour une formation non traditionnelle
ex : autre que foresterie « industrielle »

Seule faculté de foresterie de langue française hors l'Université Laval

26 Affaires

INGÉNIEURS FORESTIERS

Plus de retraités que de diplômés



Michel Corbell
mcorbell@lesoleil.com

En 2015, il y aura deux fois plus d'ingénieurs forestiers qui partiront à la retraite que de diplômés pour les remplacer.

L'état de santé précaire de l'industrie forestière n'est pas étranger à cette situation. Pourtant...

Au terme d'une décennie marquée par une baisse constante du nombre d'étudiants dans ce domaine, l'Université Laval et l'Ordre

des ingénieurs forestiers du Québec vont sur la place publique.

La profession sera frappée par une pénurie au moment même où le nombre d'emplois disponibles augmente, affirmant-ils. En 2015, 65 ingénieurs forestiers iront à la retraite pendant que Laval, seule université offrant cette formation, ne donnera un diplôme qu'à une trentaine de «nouveaux».

Joint à son bureau hier, le doyen de la faculté de foresterie de l'Université Laval, Robert Beuregard, concède que le manque de main-d'œuvre hautement qualifiée est ressenti dans plusieurs domaines.

«Mais je pense que, oui, c'est pire» pour le métier d'ingénieur forestier. Pour les quatre années du baccalauréat, les candidatures ont fondé de moitié. En 2000-2001, ils étaient 248 inscrits. En 2008-2009, il n'y en a plus que 125. Seule compensation, une légère augmentation en première année du bac : 45 étudiants, en 2008-2009. C'est cinq de plus que l'année précédente, mais 66 de moins qu'il y a 10 ans.

Robert Beuregard ne croit pas que ce soit la mauvaise image de l'industrie, amoindrie en particulier par le documentaire *L'éryviter bo-réale*, qui a joué. Le film coup de poing de Richard Desjardins «a suscité toutes sortes de réactions», y compris celle d'attirer certaines recrues. «Tous les jeunes veulent changer le monde», philosophe l'universitaire.

M. Beuregard estime plutôt que c'est le contexte économique qui reponasse d'événements intéressés. L'industrie se débat avec une crise sans précédent. La faculté a confié

à l'ingénieure Véronique Audebert le soin de courtiser les régions. «Les jeunes s'inquiètent s'il y a de l'emploi dans le secteur, souligne-t-elle en entrevue.

Et l'Université et l'Ordre des ingénieurs signalent que le travail s'est trouvé, l'an passé, à 90 % hors du secteur industriel. Emplois au gouvernement, dans les organismes coopératifs ou environnementaux, dans les municipalités ou dans les associations forestières, «nous allons connaître une vague importante d'embauches, promet le doyen Beuregard. Il y a une profération des types d'employeurs.»

Récemment, le Conseil de l'industrie forestière a dénoncé le fait que le nouveau régime forestier entrainera l'embauche de centaines de fonctionnaires.

Robert Beuregard n'est pas dans le secret, mais il s'est fait dire qu'il pourrait y avoir environ 400 postes à combler. Dans certains cas, il faudra des ingénieurs forestiers, suggère-t-il.

Coupures de presse (2)



La forêt manque d'ingénieurs malgré la crise

23 février 2010 | 15h01

L'industrie forestière a un urgent besoin d'ingénieurs forestiers malgré les multiples pertes d'emplois qui ont frappé le secteur au cours des dernières années.

L'ingénieur forestier ~~doit accomplir diverses tâches en lien avec~~ l'aménagement forestier. Il planifie, par exemple, les zones de récolte forestière ainsi que les zones d'aménagement hydrographique et faunique.

«Il s'agit d'aménager les forêts pour à la fois maintenir l'intégrité d'un paysage pour le secteur récréotouristique tout en tenant compte de la récolte de bois», a expliqué M. Beauregard.

En pleine refonte du régime forestier, une pénurie d'ingénieurs forestiers est appréhendée.

Québec, le 23 février 2010 –Au moment de la mise en place du nouveau régime forestier, on prévoit 2 fois plus de départs à la retraite que de nouvelles recrues au sein de la profession d'ingénieurs forestiers. En effet, l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec estime qu'il y aura 65 départs à la retraite en 2015 pour seulement une trentaine de diplômés aux baccalauréats en foresterie à l'Université Laval. Selon Denis Villeneuve, président de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, « une pénurie d'ingénieurs forestiers est appréhendée d'ici 5 ans, si le nombre d'étudiants dans ce domaine reste le même».